



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des commissaires

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 Volume 13 - numéro 9

Procès-verbal de la séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 15 février 2011 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano).

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Louise Cassinat, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, madame Hélène Pelletier et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Bernard D'Amours, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Lucie Bossé, Chantal Desjardins, Ghislaine Saint-Jean, messieurs France Dubé et monsieur Jean-Pierre Gagnon, commissaires.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Louise Cassistat, et résolu :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Présentation du Rapport annuel de la CSFL – 2009-2010
- 5.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2011 - # 7
- 6.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 1^{er} février 2011 - # 8
- 7.0 Rapport du comité de parents
- 8.0 Direction générale
 - 8.1 Amendement à la Politique et procédures de distribution exceptionnelle des médicaments prescrits à l'école
 - 8.2 Soumissions – Réfection des salles des toilettes – École secondaire Dégelis
 - 8.3 Emprunt – École Gérard-Collin
 - 8.4 Écosociété les Basques
 - 8.5 Entretien et réparation des bâtiments
 - 8.6 Journées de la persévérance
- 9.0 Varia
 - 9.1 Utilisation des cellulaires et autres technologies de l'information dans les écoles
- 10.0 Période de questions
- 11.0 Prochaine séance
- 12.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-622-CC)

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CSFL – 2009-2010

En vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit procéder à la présentation publique de son Rapport annuel. Étant donné qu'il n'y a aucune audience, les commissaires, ayant déjà reçu le Rapport annuel, sont disposés à en faire l'adoption. Monsieur D'Amours tient toutefois à préciser que le Rapport annuel sera disponible sur le site web de la Commission scolaire et qu'un communiqué de presse sera acheminé aux journaux pour en signaler sa disponibilité.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin,
et résolu :

D'adopter le Rapport annuel 2009-2010 de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-623-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2011 - # 7

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2011 - # 7, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-624-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 1^{ER} FÉVRIER 2011 - # 8

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement du 1^{er} février 2011 - # 8, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-625-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, souligne que la réunion du comité de parents qui devait avoir lieu lundi le 14 février 2011 a dû être reportée au 22 février 2011 compte tenu des mauvaises conditions climatiques.

AMENDEMENT À LA POLITIQUE ET PROCÉDURES DE DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DES MÉDICAMENTS PRESCRITS À L'ÉCOLE

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, précise qu'après la consultation effectuée auprès des infirmières du réseau de la santé du Témiscouata qui donnent des services dans les écoles, on recommande d'apporter quelques corrections mineures à la «Politique et procédures de distribution exceptionnelle des médicaments prescrits à l'école».

Monsieur D'Amours présente et explique les corrections à apporter.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les recommandations faites par les infirmières du réseau de la santé du Témiscouata;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

D'adopter la nouvelle version de la «Politique et procédures de distribution exceptionnelle des médicaments prescrits à l'école» comme présentée et expliquée séance tenante.

QUE cette nouvelle version de la politique entre en vigueur à compter de son adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-626-CC)

SOUSSIONS – RÉFECTION DES SALLES DES TOILETTES – ÉCOLE SECONDAIRE DÉGELIS

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne, qu'en fonction des budgets disponibles, la Commission scolaire est en mesure de procéder à la réfection de certaines salles des toilettes à l'École secondaire Dégelis et que le Service des ressources matérielles a procédé à l'appel d'offres conséquent.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Carl Charron, architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection de certaines salles des toilettes à l'École secondaire Dégelis;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Carl Charron, architecte» suite à l'ouverture, le 3 février 2011, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Maurice Bérubé et Fils inc.» de Cabano pour la somme de 49 700 \$, excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne-Marie Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Maurice Bérubé et Fils inc.» de Cabano pour la réfection de certaines salles des toilettes à l'École secondaire Dégelis;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-627-CC)

EMPRUNT – ÉCOLE GÉRARD-COLLIN

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, informe les commissaires que la Commission scolaire n'a plus à contracter d'emprunt à long terme de 801 501,88 \$ pour couvrir les coûts des travaux d'agrandissement à l'École Gérard-Collin.

En effet, le MELS a confirmé au directeur des finances que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs peut payer les travaux à même ses surplus et ce, comme prévu à l'origine. En conséquence, la résolution # 2011-610-CC s'avère donc inutile.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la disponibilité financière à même les surplus de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le MELS a confirmé que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pouvait couvrir les coûts des travaux d'agrandissement à l'École Gérard-Collin à même ses surplus accumulés;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassinat, et résolu;

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs procède au paiement des coûts des travaux d'agrandissement de l'École Gérard-Collin pour une valeur de 801 501,88 \$ à même ses surplus accumulés.

D'annuler la résolution # 2011-610-CC;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-628-CC)

ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, explique en quoi consiste l'Écosociété les Basques et précise que l'organisme demande à la Commission scolaire d'y adhérer.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la mission de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs s'exprime d'abord et avant tout sur le plan éducatif et que cette mission consiste à offrir des services éducatifs auxquels les personnes jeunes et adultes, relevant de sa compétence, ont droit en vertu de la loi et d'assumer la coresponsabilité de leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs contribue au développement de la région et de la communauté;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs répond aux besoins éducatifs des individus du milieu où elle évolue, qu'elle s'adapte constamment aux exigences et aux enjeux liés aux contextes social, économique, éthique et culturel et qu'elle a pour objectif d'aider les citoyens qu'elle dessert à atteindre le plus haut degré de compétence;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs assume un rôle indéniable de chef de file en matière de développement socioéconomique dans la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT que pour contribuer à freiner la dévitalisation des communautés rurales, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs donne des services de proximité à un vaste territoire confronté à des pertes démographiques importantes, que ces transferts démographiques négatifs ont eu, au cours des dernières années, une grande influence sur la clientèle des écoles et des centres et que la Commission scolaire encourage la participation de ses représentants à plusieurs comités décisionnels des MRC, des municipalités et des organismes partenaires;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs est également sollicité afin d'appuyer les entreprises de première et de seconde transformation dans la consolidation ou la relance de leurs activités et que nous contribuons à la recherche de nouveaux créneaux de développement;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adhère aux principes directeurs de l'Écosociété les Basques et qu'elle contribue à l'atteinte de ses objectifs;

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs déclare être en accord avec les objectifs de développement contenus dans la Charte de l'Écosociété les Basques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-629-CC)

ENTRETIEN ET RÉPARATION DES BÂTIMENTS

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne, qu'étant donné les résultats financiers 2009-2010 favorables et les règles comptables «p.c.g.r.» en vigueur, la Commission scolaire serait en mesure de libérer des sommes, relevant des règles de fonctionnement et non pas de l'immobilisation, pouvant servir à l'entretien et à la réparation des bâtiments.

On pourrait mettre en place un programme d'entretien et de réparation à court terme pour l'ensemble des écoles. Ce programme viserait une participation de la Commission scolaire pouvant aller jusqu'à 75 % des coûts d'entretien et de réparation pour un maximum global de 400 000 \$; les écoles participeraient donc à 25 % du coût des travaux. Il s'agit là des principes directeurs du programme et des règles d'application seraient précisées aux écoles.

Les commissaires délibèrent sur le sujet et donnent leur accord de principe pour la mise en application de ce programme.

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne qu'il est décrété au Québec que la semaine du 14 au 18 février 2011 est consacrée aux journées de la persévérance. La Commission scolaire adhère à cette position et, cette année, pour souligner la symbolique on a distribué principalement dans les écoles secondaires un ruban (vert et blanc) à porter à la boutonnière. On prévoit toutefois, pour l'année prochaine, établir une programmation d'activités sur cette thématique.

UTILISATION DES CELLULAIRES ET AUTRES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS LES ÉCOLES

Le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, souligne que, de plus en plus, on voit des élèves posséder des cellulaires et autres technologies de l'information dans les écoles et il demande qu'une réflexion soit faite quant à leur utilisation durant les heures de classe.

Les commissaires délibèrent sur le sujet et le directeur général précise que ce sujet sera amené à une prochaine table de concertation avec les directions d'établissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

On demande des précisions au sujet de la grève qui est survenue au niveau du transport scolaire dans la région de Québec. Le directeur général souligne qu'effectivement, cela s'est vécu à la Commission scolaire des Découvreurs. Il précise, qu'à notre Commission scolaire, on ne connaîtra pas ce problème à court terme puisque les conventions collectives chez les transporteurs qui ont du personnel syndiqué sont négociées et en vigueur.

On s'informe si la Commission scolaire donnera de la formation en Service de garde. Le directeur général souligne, qu'effectivement, avec le renouvellement de la convention collective du personnel de soutien, on prévoit l'obligation, pour le personnel des services de garde, de posséder une formation adéquate. La Commission scolaire a donc entrepris les démarches auprès du MELS pour obtenir l'autorisation de dispenser le programme pouvant mener à l'obtention d'une attestation d'étude professionnelle (AEP) en service de garde. Le dossier est donc en cours.

On s'informe sur la capacité d'accueil de l'École Gérard-Collin. On précise, qu'actuellement, l'espace pour accueillir la clientèle scolaire est adéquat.

PROCHAINE SÉANCE

Le 15 mars 2011 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-630-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, sec. générale